D21.01

RAPPORT DE CONTRÔLE VOLONTAIRE D'UN VÉHICULE AUTOMOBILE

N° d'imprimé : **D144624323**

EXEMPLAIRE A CONSERVER

NATURE DU CONTRÔLE

Contrôle Volontaire

▪

DATE DU CONTRÔLE

19/11/2026

N° PROCÈS-VERBAL

26161266

DÉFAUTS OU ANOMALIES CONSTATÉS

DEFAILLANCE(S) CONSTATEE(S) (NE PERMETTANT PAS LA VALIDATION D'UN CONTR?LE TECHNIQUE REGLEMENTAIRE)

AUCUNE DEFAILLANCE CONSTATEE DANS LE CADRE DU CONTROLE TECHNIQUE VOLONTAIRE

RAPPEL

Le contrôle volontaire ne dispense pas l'usager d'effectuer le contrôle technique réglementaire
Les résultats d'un contrôle volontaire ne peuvent servir d'éléments pour un contrôle technique obligatoire.
Ce contrôle volontaire ne peut être utilisé en cas de vente du véhicule

IDENTIFICATION DE L'INSTALLION DE CONTRÔLE

N° D'AGRÉMENT : S069D285

RAISON SOCIALE : DM 2 CONTROLE

ADRESSE : 6 et 8, Rue Pierre Marie Curie

69800 ST PRIEST

Tél : 04.78.70.20.90 Fax: 0

IDENTITÉ DU CONTRÔLEUR

N° D'AGRÉMENT : 069D1346

SIGNATURE :

IDENTIFICATION DU VÉHICULE

N° Immatriculation	Date d'immatriculation	Date de 1ere
HH-966-DW	12/12/2025	12/12/2025

Genre	Marque	Type
VP	RENAULT	M10RENVPK18X422

N° dans la série du type	Énergie
VF1RHN00875630194	EH

Kilométrage inscrit au compteur	Désignation commerciale du véhicule
23615	RAFALE

(*) Indications reprises sur le certificat d'immatriculation du véhicule

TITULAIRE DU CERTIFICAT D'IMMATRICULATION

Nom, Prénom : ALCOPA AUCTION

Adresse : 6 ET 8 RUE PIERRE MARIE CURIE
69800 ST PRIEST

Document présenté : Fiche d'identification du véhicule établie par les services de l'Etat en charge de l'immatriculation des véhicules

MESURES

	AVANT G	AVANT D	ARRIERE G	ARRIERE D
Ripage (-8 à +8 m/km):	-2.2 m/km			
Dissymétrie suspension (≤ 30%):	6 %		0 %	
Force verticales :	986 daN		793 daN	
Frein de service				
Forces de freinage (déséquilibre) :	378 daN	404 daN	276 daN	269 daN
Déséquilibre (< 20%) :	7 %		3 %	
Forces de freinage (efficacité) :	378 daN	404 daN	276 daN	269 daN

Taux d'efficacité globale (≥ 58%) : 74 %

Frein de stationnement Taux d'efficacité (≥ 18%) : 21 %

CONTRÔLE VOLONTAIRE